Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 46 (2019)
Heft: 2

Artikel: Mobilisation générale des tireurs
Autor: Müller, Jürg
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912755

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mobilisation générale des tireurs

La Suisse doit adapter sa législation sur les armes aux prescriptions de l'UE si elle ne veut pas mettre en péril les accords de Schengen. Le projet essuie les tirs nourris des amateurs d'armes. Il sera soumis au vote du peuple le 19 mai.

JÜRG MÜLLER

Quand il est question d'armes, le débat devient rapidement houleux en Suisse, et le premier tireur du pays, Guillaume Tell, n'est jamais très loin… Il reprend du service en ce moment, par exemple sur le site web de *Pro Tell*, la société pour un droit libéral sur les armes, où il dresse sa main droite en signe d'arrêt, flanqué de ce slogan: «La Suisse libre, non au diktat de l'UE qui nous désarme!» Guillaume Tell ne se bat pas seul. René Schneider est lui aussi prêt à dégainer. Excellent connaisseur du tir, il est président d'honneur de la société Militärschützen Unterseen, membre d'honneur de l'Oberländischer Schützenverband de Berne et membre d'honneur de l'Association sportive bernoise de tir. Voici ce qu'il a dit à la «Revue Suisse»: «Nous sommes un peuple démocratique et décidons nous-mêmes ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas. Nous ne devons en aucun cas tolérer que le tir sportif, cette grande tradition suisse, soit anéanti par la directive de l'UE sur les armes.» Celle-ci est sous le feu des attaques des tireurs suisses.

Durcissement de la législation sur les armes: pour les tireurs, un véritable affront. Photo Keystone

L'origine des débats remonte aux attentats terroristes de 2015 à Paris, au cours desquels 130 personnes ont été abattues avec des armes semi-automatiques. Peu après, l'UE a durci sa législation sur les armes. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, et donc du réseau européen de sécurité policière, elle doit intégrer les nouvelles dispositions à sa législation nationale sur les armes. C'est précisément ce contre quoi s'élèvent les sociétés de tireurs, soutenues par l'UDC. Elles ont lancé un référendum.

Les armes semi-automatiques en point de mire

Seront interdites les armes semi-automatiques ayant des chargeurs de grande capacité. Il s'agit des fusils, revolvers et pistolets avec lesquels on peut tirer plusieurs coups d'affilée: s'il reste nécessaire de déclencher chaque tir, l'arme ne doit pas être rechargée. Problème: les fusils d'assaut 90 et 57, très répandus parmi les tireurs suisses, font justement partie de ces armes semi-automatiques. La Suisse a cependant négocié des dérogations avec l'UE: l'arme d'ordonnance pourra toujours être conservée à la maison et utilisée après la fin du service militaire. L'UE a ainsi véritablement fait une fleur à la Suisse, cette dérogation ne s'appliquant qu'à la Confédération. On parle d'ailleurs même parfois, pour cette raison-là, de «Lex Helvetica».

Les personnes possédant déjà une telle arme pourront elles aussi la conserver. Elles doivent simplement, si elles ne l'ont pas encore effectué, la faire inscrire dans les trois ans au registre cantonal des armes. De leur côté, les tireurs sportifs pourront toujours acquérir ce type d'armes. Ils devront cependant être membres d'une société de tir ou prouver qu'ils pratiquent régulièrement le tir sportif. Par «régulièrement», les autorités entendent cinq séances de tir en cinq ans.

Alors, qu'est-ce qui gêne concrètement les tireurs dans ces nouvelles règles? Réponse de René Schneider: «Nous ne serions plus les propriétaires d'une arme, mais seulement les détenteurs d'armes interdites soumis à des obligations particulières et tolérés par l'État! Nos pratiquerions notre sport avec des ‹armes interdites›. L'acquisition d'une arme ne serait possible qu'avec une autorisation exceptionnelle. Or, cette autorisation est bien plus stricte que le permis d'acquisition d'armes exigé aujourd'hui, et entraînerait une diminution massive du nombre de tireuses et de tireurs.» René Schneider trouve en outre «absolument illogique» qu'une arme fournie par l'armée ne soit pas considérée comme interdite, alors qu'une arme achetée en privé le soit, «bien qu'il s'agisse de la même

arme. Cela engendrerait un système à deux vitesses parmi les tireurs.»

Cette nouvelle réglementation ne serait-elle pas susceptible de gonfler les rangs des membres des sociétés de tir, puisqu'elle requiert notamment que les tireurs sportifs s'affilient à une telle association? «Absolument pas», tranche René Schneider, catégorique. «Dans notre association, nous n'acceptons que les nouveaux membres introduits par un membre déjà inscrit. Ainsi, nous nous assurons de n'enrôler que des personnes dont la réputation est intègre. Nous n'accueillons pas n'importe quel quidam qui frappe à notre porte. Les obligations et responsabilités se reporteraient, j'en suis certain, sur les sociétés de tir. Celles-ci pourraient tout à coup avoir à fournir des preuves de tir pour leurs membres.»

La sortie de Schengen coûterait des milliards

Dans les sociétés de tir, la méfiance est donc grande. Même si le Parlement s'est donné la peine de réduire autant que possible la charge administrative. Josef Dittli, conseiller d'État libéral uranais, a résumé la situation ainsi: «Nous voulons prendre en compte les particularités suisses et la tradition dans le domaine du tir sans mettre en péril les accords de Schengen.» Toutes les requêtes de la gauche visant à durcir encore la législation sur les armes ont été rejetées, tout comme celle de l'UDC, qui s'opposait à l'application des règles européennes.

Nicolo Paganini, conseiller national PDC, invite à ne pas sacrifier ces accords «pour en faire un exemple en matière de souveraineté sur un objet inapproprié». L'Office fédéral de la police (fedpol) rappelle lui aussi les problèmes que cela engendrerait: sans Schengen, «notre police serait aveugle et sourde». Il souligne qu'il est important que la Suisse continue de faire partie du réseau européen de sécurité. Mettre sur pied un système de sécurité policière national correspondant aux standards actuels de Schengen coûterait entre 400 et 500 millions de francs. De surcroît, la perte du visa Schengen aurait de graves conséquences pour le tourisme suisse et les régions frontalières. D'après la Confédération, la sortie de Schengen équivaudrait à une perte de revenus de l'ordre d'onze milliards de francs par an pour l'économie suisse.

Grand connaisseur du tir: René Schneider
Photo mise à disposition

N'est-ce pas un prix trop cher à payer pour épargner quelques éventuelles tracasseries administratives aux tireurs? René Schneider demeure quelque peu évasif à ce sujet. Le Conseil fédéral doit d'après lui renégocier la directive sur les armes de l'UE avec celle-ci: «Je suis convaincu qu'une solution peut être trouvée qui soit acceptable pour les deux parties et ne mette pas en péril les accords.»

La Suisse: un véritable arsenal

Le tir est une tradition ancestrale en Suisse, et les amateurs d'armes y sont nombreux: en 2013, date de la dernière estimation de la Confédération, les Suisses possédaient près de deux millions d'armes à feu. Des recherches de la «NZZ am Sonntag» montrent que les cantons ont depuis délivré entre 150 000 et 250 000 permis d'acquisition d'armes. Étant donné qu'il est possible d'acheter jusqu'à trois armes par permis, il est raisonnable de penser que 2,5 à 3 millions d'armes à feu se trouvent actuellement dans les foyers suisses.

Le 19 mai 2019, le peuple suisse se prononcera également sur la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Le projet a été présenté de manière détaillée dans la «Revue Suisse» de novembre 2018.

Échec pour l'initiative contre le mitage

L'initiative contre le mitage des Jeunes Verts visait à geler la surface totale des zones à bâtir en Suisse et à n'autoriser les nouvelles zones que si une surface au moins aussi grande était déclassée. Les sondages ont commencé par indiquer une opinion très favorable du peuple, mais le résultat aux urnes a été tout autre. En effet, le 10 février 2019, l'initiative a été clairement rejetée par 63,7 % des votants. Principale raison de ce refus: la règlementation proposée a été vue comme trop radicale et trop rigide. Les opposants ont argumenté que la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), révisée en 2013, allait suffisamment loin et n'avait pas encore développé tous ses effets, ajoutant que les cantons étaient en train d'appliquer ces dispositions plus restrictives. Ainsi, une nouvelle norme sur le plan constitutionnel aurait été contre-productive. Enfin, la nouvelle LAT prévoit non seulement de geler les zones à bâtir, mais aussi de les déclasser. (JM)